



Le 6 octobre 2016

**Par SDÉ, courriel et messagerie**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (normes « CIP ») d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)  
Dossier Régie : R-3947-2015 / Notre dossier : R051448 JOT**

---

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2016-138 rendue dans le dossier mentionné en objet, le Coordonnateur dépose auprès de la Régie de l'énergie les normes CIP conformément aux indications de la Régie.

Les documents originaux vous parviendront sous peu.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

JOT /sg

p. j.

c. c. M<sup>e</sup> Paule Hamelin  
M<sup>e</sup> Pierre Grenier